



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

1 rue de Pithiviers 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil **Communautaire**

5 avril 2017

Compte-Rendu

L'an deux mil dix-sept, le 5 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni à la salle polyvalente de Guignonville, commune de Greneville-en-Beauce sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 17 Pouvoir(s) : 1 Votants : 16

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, GAUCHER Dominique, CITRON, Jacques, CHOFFY Patrick, THOMAS Didier, BOURGEOIS Martial (Fondé de pouvoir de Mme PETIT Christine), ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, VANNIER Vincent, DESFORGES Philippe, CHAMBRIN Michel ; MMES CHATELAIN Danièle, DUPRE Céline.

Excusés : M. THUILLIER Alain, MMES PETIT Christine, PANNEKOUCKE Maria, DAVID Gwendoline.

Secrétaire de séance : MME DUPRE Céline

Ordre du Jour

1. Approbation du compte de gestion – budget principal

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur pour la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. Approbation du compte administratif - budget Principal

Après que M. Martial BOURGEOIS, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Didier THOMAS désigné pour présider la séance et présenté le compte administratif, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2016 - Budget Principal, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2016 (fonctionnement)	Excédent =	354.423,59 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent =	1.957.775,19 €
- Résultat de clôture	Excédent =	2.312.198,78 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2016 (investissement)	Déficit =	79.080,52 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit =	17.111,60 €
- Résultat comptable cumulé	Déficit =	96 192,12 €
- Solde des restes à réaliser	=	- 127.110,42 €
- Besoin réel de financement	Négatif =	223.302,54 €

3. Affectation du résultat – budget principal

Vu le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 pour le budget principal, le conseil communautaire décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté	=	2 088 896.24 €
- Article 001 : Déficit d'investissement reporté	=	223 302.54 €
- Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	=	96 192.12 €

4. Dotation de solidarité communautaire

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'instituer pour l'exercice 2017 une dotation de solidarité communautaire d'un montant de 74 000€ pour l'ensemble des membres ; de fixer les critères de répartition comme suit :

- Critère démographique : proportionnel à la population DGF : 26 %
 - Critère de richesse fiscale : inversement proportionnel au potentiel fiscal par habitant : 40 %
 - Critère de ressource fiscale : proportionnel à la recette fiscale IFR : 21,5 %
 - Critère de nuisance des infrastructures : proportionnel aux nuisances reconnues des infrastructures du territoire (éoliennes et autoroutes) : 12,5 %
- De dire que les communes d'Attray, Bazoches-les-Gallerandes, Charmont-en-Beauce, Châtillon le Roi, Chaussy, Crottes en Pithiverais, Greneville-en-Beauce, Jouy-en-Pithiverais et Léouville ont des nuisances équivalentes générées par les infrastructures du territoire.
- De dire que la répartition de la dotation s'établit comme suit :

	Démographie	Richesse fiscale communale	IFER	Nuisances des infrastructures	TOTAL DOTATION
100%	26%	40%	21.5%	12.5%	
Andonville	614.18 €	1 993.69 €	- €	- €	2 608.00 €
Attray	600.83 €	1 798.68 €	- €	1 027.78 €	3 427.00 €
Bazoches-les-Gall.	4 152.42 €	1 705.13 €	2 199.08 €	1 027.78 €	9 085.00 €
Boisseaux	1 263.08 €	2 730.24 €	- €	- €	3 993.00 €
Charmont-en-Beauce	1 129.56 €	1 908.56 €	4 552.26 €	1 027.78 €	8 618.00 €
Châtillon-le-Roi	782.41 €	2 315.96 €	- €	1 027.78 €	4 126.00 €
Chaussy	947.98 €	2 082.83 €	61.78 €	1 027.78 €	4 120.00 €
Crottes-en-Pithiverais	934.62 €	2 045.61 €	- €	1 027.78 €	4 008.00 €
Erceville	947.98 €	2 359.11 €	- €	- €	3 307.00 €
Greneville-en-Beauce	1 874.59 €	2 119.49 €	4 316.17 €	1 027.78 €	9 338.00 €
Jouy-en-Pithiverais	683.61 €	1 674.00 €	2 023.23 €	1 027.78 €	5 409.00 €
Léouville	229.65 €	1 894.14 €	- €	1 027.78 €	3 152.00 €
Oison	379.19 €	1 573.97 €	17.09 €	- €	1 970.00 €
Outarville	3 952.14 €	1 726.84 €	155.41 €	- €	5 834.00 €
Tivernon	747.70 €	1 671.68 €	2 584.93 €	- €	5 004.00 €
TOTAL	19 240 €	29 600 €	15 910 €	9 250 €	74 000 €

5. Taux de fiscalité

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les taux de fiscalité comme suit :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 15,41 %
- Taxe d'habitation : 6,31 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,34 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 15,07 %

6. Attribution de subventions

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'octroyer les subventions comme suit :

Article	Association	Montant alloué
6574	Association Musique d'Outarville	250.00 €
6574	Association ASELCO	150.00 €
6574	Association Secours Humanitaire Bazoches	300.00 €
6574	Association Vie Libre d'Orléans	600.00 €
6574	Association PES45	2 097.00 €
6574	Association Ensemble pour la vie	2 035.00 €
6574	Association CDOS du Loiret	1 800.00 €
6574	Collège + Foyer + UNSS	5 900.00 €
6574	Coopérative Scolaire ABE	3 475.00 €
6574	Coopérative Scolaire Outarville Maternelle	615.00 €
6574	Coopérative Scolaire Outarville Primaire	1 215.00 €
6574	Coopérative Scolaire GCGJ	815.00 €
TOTAL		19 252.00 €

7. Adoption du budget principal

Le conseil communautaire, à 15 Voix Pour et 1 Abstention, adopte le budget primitif principal s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme 6.069.185,05€ en section de fonctionnement et 2.720.148,67 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

Section Fonctionnement – Dépenses :

Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractères général	2 223 905.61 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 469 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 344 021.58 €
66	Charges financières	29 759.96 €
67	Charges exceptionnelles	10 000.00 €
014	Atténuation des produits	530 128.00 €
042	Opérations d'ordre	105 846.13 €
022	Dépenses imprévues	356 023.77 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €
TOTAL		6 069 185.05 €

Section Fonctionnement – Recettes :

Chapitres	Libelles	Montant
013	Atténuations de charges	40 000.00 €
70	Produits des services	361 677.25 €
73	Impôts et taxes	3 260 504.07 €
74	Dotations, subventions et participations	314 399.00 €
75	Autres produits de la gestion courante	500.00 €
77	Produits exceptionnels	2 000.00 €
042	Opérations d'ordre	1 208.49 €
002	Excédent d'exploitation	2 088 896.24 €
TOTAL		6 069 185.05 €

Section Investissement – Dépenses :

Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	103 638.89 €
20	Immobilisation incorporelles (études)	143 000.00 €
204	Subventions d'équipements versées	74 420.00 €
21	Immobilisations corporelles	844 505.00 €
23	Immobilisations en cours	1 457 184.17 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00 €
040	Amortissements	1 208.49 €
001	Déficit investissement	96 192.12 €
TOTAL		2 720 148.67 €

Section Investissement – Recettes :

Chapitres	Libellés	Montant
10	Fonds divers et réserves	323 302.54 €
13	Subvention d'équipement	791 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000.00 €
28	Amortissement des immobilisations	105 846.13 €
024	Produit de cession des immobilisations	0.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
040	Opérations d'ordres de transfert	0.00 €
001	Excédent d'investissement	0.00 €
TOTAL		2 720 148.67 €

8. Approbation du compte de gestion – budget SPANC

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité, de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur pour le budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9. Approbation du compte administratif – budget SPANC

Après que M. Martial BOURGEOIS, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Pierre ROUSSEAU, désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2016 – Budget Spanc ; lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2016 (fonctionnement)	Déficit =	17 918.10 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent =	127 984.08 €
- Résultat de clôture	Excédent =	110 065.98 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement		
- Résultat de l'exercice 2016 (investissement)	Déficit =	324.00 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent =	42 385.27 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent =	42 061.57 €
- Solde des restes à réaliser	=	0,00€
Besoin réel de financement	Positif =	42 061.57 €

10.Affectation de résultat – budget SPANC

Vu le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 pour le budget annexe SPANC,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en fonctionnement sur l'exercice 2016 au budget annexe SPANC donne lieu à un excédent de 110.065,98 € ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en investissement donne lieu à un excédent de 42.061,57 € ;

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté	=	110 065.98 €
Article 001 : Excédent d'investissement reporté	=	42 061.57 €

11.Approbation du budget SPANC

Le Conseil Communautaire, adopte, à l'unanimité le budget primitif SPANC 2016 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 130 065,98 € en section de fonctionnement et à 174 554,30 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractère général	67 973,25 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 600,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre	2 492,73 €
TOTAL		130 065,98 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
70	Produits des services	20 000,00 €
002	Excédent d'exploitation	110 065,98 €
TOTAL		137 065,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
21	Immobilisations corporelles	44 554,30 €
45	Opérations pour compte de tiers	130 000,00 €
TOTAL		174 554,30 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
040	Amortissement	2 492,73 €
45	Opérations pour compte de tiers	130 000,00 €
001	Excédent investissement	42 061,75 €
TOTAL		174 554,30 €

12.Approbation de la phase APD des travaux d'extension du complexe scolaire de Boisseaux

Des modifications émanant du personnel enseignant, de l'Inspection Académique et du Gendarme référent à la sécurité ont été demandés au maître d'œuvre. Par conséquent, l'approbation de la phase APD est reportée au prochain conseil communautaire.

13.Création de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Grand Pithiverais sous forme d'EPIC

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les statuts créant l'Office du Tourisme Intercommunal du Grand Pithiverais sous forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial).

14.Désignation des représentants au comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire

Suite à la création de l'Office de Tourisme Intercommunautaire, le conseil communautaire désigne pour représenter la CCPNL au sein du comité de direction M. Martial BOURGEOIS en tant que délégué titulaire et M. Jacques CITRON en tant que délégué suppléant.

15.Approbation des termes du contrat départemental aux projets structurants

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les termes du contrat départemental aux projets structurants de la CCPNL et autorise le Président à le signer.

16.Appel aux communes pour le remboursement de l'emprunt récupéré du Syndicat du Collège de Bazoches les Gallerandes

Considérant que la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret a récupéré l'emprunt contracté par le Syndicat du Collège de Bazoches, dissout au 1^{er} Janvier 2017, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'appeler aux communes les montants des annuités d'emprunts pour les années 2017,2018, 2019 et 2020, répartis comme suit :

Commune	Montant
ANDONVILLE	1 216.48 €
ASCHERES	7 110.79 €
AUTRUY SUR JUINE	3 547.13 €
BAZOCHES	10 233.13 €
BOISSEAUX	3 642.21 €
CHARMONT	2 432.96 €
CHATILLON	1 670.73 €
CHAUSSY	1 721.37 €
CROTTES	2 029.37 €
ERCEVILLE	2 041.25 €
GRENEVILLE	4 119.19 €
JOUY	1 389.60 €
LEOUVILLE	669.74 €
OISON	789.11 €
OUTARVILLE	7 614.64 €
TIVERNON	1 449.55 €
TOTAL	51 677.25 €

Ces montants font suite au rapport de la CLECT du 05 Décembre 2016.

17.Assainissements à Charmont en Beauce: demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le projet d'assainissements non collectifs sur la Commune de Charmont-en-Beauce. Des travaux d'assainissement non collectif portés par des particuliers pourront s'ajouter à cette demande de subvention.

18.Emprunt: autorisation pour négocier le taux d'intérêt

Suite aux différents projets d'investissements pour les années à venir, un emprunt de 1.5 millions devra être contracté. Le Conseil Communautaire autorise le Président à négocier des taux d'emprunts auprès différents établissements bancaires et à souscrire cet emprunt pour une durée de 15 ou 20 ans et si le taux d'intérêt proposé est inférieur à 1.70 % pour 20 ans et 1.55% pour 15 ans.

19.Affaires diverses

- ✓ **Tablettes numériques** : Monsieur le Président informe qu'un nouveau projet numérique devrait être proposé par l'Education Nationale. Il consisterait à équiper les écoles de tablettes numériques. Les détails de ce programme seront connus prochainement.
- ✓ **Point à temps** : Monsieur le Président informe le conseil de l'achat prochain de point à temps et souhaiterait connaître le besoin des communes pour de réfléchir sur le conditionnement du point à temps (en big bag pour une utilisation prochaine ou en seau pour une meilleure conservation).

Jean Louis BRISSON

Danielle CHATELAIN

Dominique GAUCHER

Patrick CHOFFY

Jacques CITRON

Didier THOMAS

Céline DUPRE

Michel CHAMBRIN

Pierre ROUSSEAU

Philippe DESFORGES

Jean Marc LIROT

Daniel POINCLOUX

Bertrand POISSON

Martial BOURGEOIS

Vincent VANNIER

